

Toulon, le - 9 FEV. 2021

Affaire suivie par Hanem TIMELLI

Le préfet

à

Monsieur le président du conseil
départemental,
Mesdames et messieurs les présidents
d'établissement public de coopération
intercommunale,
Mesdames et messieurs les maires,
Monsieur le président du centre de gestion
de la fonction publique territoriale,
Mesdames et messieurs les présidents de
syndicat mixte,

Copie pour information à :

- Monsieur le sous-préfet de Draguignan
- Monsieur le sous-préfet de Brignoles.

Objet : Renforcement du télétravail dans la fonction publique territoriale.

Référence : Circulaire du Premier ministre du 5 février 2021 relative au renforcement du télétravail.

Pièce jointe : Note d'information de la direction générale des collectivités locales du 8 février 2021 (référence : 21-002209-D).

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint une note de la direction générale des collectivités locales incitant les employeurs territoriaux au renforcement du télétravail dans la fonction publique.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile.

Pour le Préfet et par délégation
le secrétaire général

Serge JACOB